



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 52482

## Texte de la question

M. Jean-Michel Couve appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le mouvement des directeurs d'écoles maternelles et primaires en grève administrative depuis le début de la rentrée scolaire. Les intéressés revendiquent, compte tenu de leur charge de travail, des moyens supplémentaires nécessaires à la bonne marche de leurs missions, ainsi que des décharges de classe afin de leur permettre d'accomplir celles-ci dans de meilleures conditions. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour répondre aux besoins exprimés par les directrices et les directeurs d'école.

## Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Couve](#)

**Circonscription :** Var (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52482

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 octobre 2000, page 5852

**Réponse publiée le :** 18 décembre 2000, page 7156